

TITRE 1.
LE DROIT INTERNATIONAL
DANS L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Afin de dresser un tableau fidèle du sort réservé aux différentes normes internationales dans l'ordre juridique de l'Union européenne, il est particulièrement approprié de distinguer entre le droit international conventionnel (Chapitre 1) et le droit international non conventionnel (Chapitre 2) compte tenu des différences qui en affectent le statut dans l'ordre juridique de l'Union, à l'instar des tendances qui se manifestent dans les ordres juridiques nationaux¹.

¹ Sur la différence de statut des traités et de la coutume dans divers droits nationaux, à commencer par le droit français, voir par exemple P. DAILLIER, M. FORTEAU, A. PELLET, *Droit international public (N'Guyen Quoc Dinh)*, LGDJ-Lextenso, Paris, 2009, n^{os} 250 et s. et n^{os} 376-377.